académie Versailles

direction des services départementaux de l'éducation nationale Val-d'Oise

> éducation nationale jeunesse vie associative



1/3

Service: DIPER

Affaire suivie par : Annie RAUX

Téléphone : 01.30.75.57.46

Fax: 01.30.75.84.09

Mél:

Ce.ia95.dipep@ac-versailles.fr

Immeuble le Président 2A, avenue des Arpents 95525 CERGY PONTOISE cedex

http: www.ia95.ac-versailles.fr

MOUVEMENT COMPLÉMENTAIRE INTER DEPARTEMENTAL demande d'exeat – ineat

Ce dossier est à renseigner, signer et retourner au bureau 418 à la direction des services départementaux de l'Education Nationale. Il devra être accompagné des pièces justificatives demandées.

Votre demande devra être déposée avant le 18 avril 2012. Au-delà de cette date, sont recevables exclusivement les demandes relevant d'une situation nouvelle.

MOUVEMENT INFORMATISE: a participe n'a pas participe					
MOTIF DE LA DEMANDE :					
Handicap reconnu / maladie grave					
Rapprochement de conjoint					
Bénéficiaire de 45 points de bonification					
Résidence de l'enfant					
Convenance personnelle - avec plus de 18 ans d'ancienneté dans le Val d'Oise					
Intégration demandée dans une Collectivité d'Outre Mer					
NOM ET ADRESSE :					
Madame Mademoiselle Monsieur					
Nom d'usage :Prénom :					
Nom patronymique :					
Adresse personnelle :					
Téléphone personnel : Portable :					
Affecté(e) à l'école :					
Téléphone professionnel :					
SITUATION FAMILIALE:					
marié(e) pacsé(e) concubinage veuf(ve)					
séparé(e) divorcé(e) célibataire					
Nombre d'enfants de moins de 20 ans à charge au 1er septembre 2010 :					
SITUATION PROFESSIONNELLE:					
Corps : instituteur prof. des écoles					
Echelon au 31 août 2010 :					
Date de titularisation dans le Val d'Oise /date d'entrée dans le Val d'Oise :					
Position administrative : activité congé parental disponibilité					
C.L.M. C.L.D. détachement					



2/3

VOEUX

Le nombre de voeux ne pourra en aucun cas être supérieur à 6.

Les départements demandés doivent correspondre effectivement aux demandes d'ineat déposées. Pour une demande de rapprochement de conjoint mettre en premier vœu le département d'exercice de celui-ci.

1 ^{er} vœu :	2 ^{ème} vœu :
3 ^{ème} vœu :	4ème vœu:
5 ^{ème} vœu :	6ème vœu:

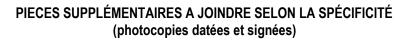
Les candidats veilleront à fournir toutes les pièces justificatives en copies nécessaires : un exemplaire pour le Val d'Oise et un pour chaque département demandé.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

rait a, , ie Signature de l'interesse(e)	Fait à,	le		é(e)
--	---------	----	--	------

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER

- Pour le Val d'Oise :
 - deux enveloppes demi-format, affranchies au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse
 - votre demande manuscrite d'exeat, adressée à l'Inspecteur d'Académie du Val d'Oise, mentionnant pour quel motif vous faites votre demande ainsi que le ou les département(s) demandé(s)
 - un exemplaire des pièces justificatives correspondant à votre situation si vous n'avez pas participé au préalable au mouvement interdépartemental
- Pour chaque département demandé et sous couvert de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education National du Val d'Oise :
 - votre demande manuscrite d'ineat mentionnant pour quel motif vous faites votre demande adressée à Madame ou Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du (des) département(s) demandé(s)
 - un exemplaire des pièces justificatives correspondant à votre situation.





3/3

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

Situation professionnelle du conjoint :

- attestation de l'employeur, datant de moins d'un mois, précisant la date d'embauche et le lieu d'exercice (original et sur lettre à en tête de l'entreprise)
- une photocopie du dernier bulletin de salaire

ou (liste non exhaustive)

- attestation d'inscription à un ordre professionnel
- affiliation à un régime particulier de sécurité sociale
- inscription au registre du commerce, à la chambre des métiers
- K bis

ou

inscription aux ASSEDIC après perte d'emploi dans le même département.

Situation familiale:

- <u>candidat marié</u>: si le dossier i-prof n'est pas à jour :
 - livret de famille, page mariage
 - le cas échéant page(s) naissance(s)
 - pour l'enfant scolarisé, âgé de 16 à 20 ans un certificat de scolarité le cas échéant
- candidat pacsé : PACS établi impérativement avant le 1er septembre 2010 :
 - photocopie du PACS
 - l'avis d'imposition commune pour l'année 2009
 - le cas échéant, page(s) naissance(s)
 - pour l'enfant scolarisé, âgé de 16 à 20 ans un certificat de scolarité
- <u>candidat non marié ayant un enfant</u> né au plus tard le 1er janvier 2011 et reconnu par les deux parents si le dossier i-prof n'est pas à jour :
 - page naissance du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
 - pour l'enfant scolarisé, âgé de 16 à 20 ans un certificat de scolarité
 - l'avis d'imposition du père et de la mère pour l'année 2009

Famille recomposée avec enfant de moins de 20 ans à charge :

- livrets de famille page(s) naissance(s)
- avis d'imposition 2009
- jugement de divorce
- pour l'enfant scolarisé, âgé de 16 à 20 ans un certificat de scolarité

DEMANDE AU TITRE DU HANDICAP / MALADIE GRAVE

- un courrier à l'Inspecteur d'Académie et adressé au bureau 418 notifiant la raison de la demande
- un courrier accompagné du certificat médical détaillé, établi par médecin traitant et/ou spécialiste à envoyer au Médecin de Prévention de L'Inspection Académique. Celui-ci, après étude, se mettra en relation avec l'intéressé.